

CLASSEMENTS RESTRUCTURING (JANVIER 2022 - JANVIER 2023)

Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires)

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darros Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria , Martin Lebeuf, Matthieu Brochier
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois , Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Bertrand Delaunay, Amanda Bevan-de Bernède
Hogan Lovells	Philippe Druon , Cécile Dupoux, Astrid Zourli
McDermott Will & Emery	Timothée Gagnepain , Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly
Weil, Gotshal & Manges	Anne-Sophie Noury, Jean-Dominique Daudier de Cassini
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino
★★★★	
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Clifford Chance	Delphine Caramalli
Goodwin	Céline Domenget-Morin
Paul Hastings	Guilhem Bremond
Racine	Antoine Diesbecq, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière , Frédéric Broud
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr
★★★	
Advant Altana	Julien Balensi, Michel Jockey, Mana Rassouli, Pierre-Gilles Wogue
August Debouzy	Laurent Cotret
Bredin Prat	Nicolas Laurent, Olivier Puech , Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
DS Avocats	Jean-Charles Gancia , Christian Pascoët, Thomas Obajtek
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Christment, Patrick Espaignet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Charlotte Marie, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Franklin	Numa Rengot , Arnaud Pédron
FTPA Avocats	Romain Lantourne, Edouard Fabre , Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
Peltier Juvigny Marpeau & Associés	Nicolas Partouche
Rescue	Serge Pelletier
Santoni	Marc Santoni, Bérangère Rivals, Lionel Lamoure
UGGC Avocats	Thierry Montéran , Marine Simonnot
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy , Virginie Lockwood
Veil Jourde	Eugénie Amri , Georges Jourde, Géraud Saint Guilhem

★★	
Ashurst	Noam Ankri
BDGS Associés	Henri Cazala
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Carlara	Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
Degroux Brugère	Valery Diaz-Martinat
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Séverine Bravard, Delphine Bretagnolle
Depoix-Robin et Associés	Nicolas Depoix – Robain
DLA Piper	Caroline Texier
Eversheds Sutherland	Aurélien Loric
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Hoche Avocats	Hadrien de Lauriston
Jeantet	Bertrand Biette, Laïd-Estelle Laurent
Jones Day	Fabienne Beuzit
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille, Dominique Penin
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz
LPA-CGR	Julie Cittadini, Arnaud Molinier, Thomas Ehrecke
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
PLM Avocats	Patricia Le Marchand
Simmons & Simmons	Sandra Esquiva-Hesse
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Sophie Nayrolles, Kristell Quelennec, Emmanuel Draï, Philippe Saigne, Hubert de Frémont
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
Vivien & Associés	Laurent Assaya
Volt et Associés	Alexis Rapp

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Bersay	Jérôme Bersay, Frédéric Flatrès
Carpentier Péron Avocats	Hélène Carpentier
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Charles Russell Speechlys	Dimitri Sonier
Coblence Avocats	Benjamin Magnet, Ludovic Dores
Crefovi	Annabelle Gauberti
Delcade	Maité Lavrilleux-Carboni
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda
K&L Gates	Julien de Michele
KPMG Avocats	Patrick Mertz, Aurélie Salmon, Mathilde Clement, Clémence Drieux
Marie Joseph Mvogo	Marie Joseph Mvogo
Moncey Avocats	David Malamed, Pierre-Alain Bouhénic
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Reinhart Marville Torre	Louis-Marie Absil, Philippe Torre
Spark Avocats	Pierre Léo Jeanmougin
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig (of counsel), Alain Gautron, Nicolas Demigneux, Yann Beckers, Guillaume Briant, Jeremy Grant
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza

Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie, les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darros Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria , Martin Lebeuf, Matthieu Brochier
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois , Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Amanda Bevan-de Bernède , Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Bertrand Delaunay
Hogan Lovells	Philippe Druon , Cécile Dupoux, Astrid Zourli
McDermott Will & Emery	Timothée Gagnepain , Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly
Weil, Gotshal & Manges	Anne-Sophie Noury, Jean-Dominique Daudier de Cassini
White & Case	Saam Golshani , Alexis Hojabr, Raphaël Richard
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino

★★★★	
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Bredin Prat	Nicolas Laurent, Olivier Puech , Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat , Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda
Goodwin	Céline Domenget-Morin
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual
Paul Hastings	Guilhem Bremond
Racine	Antoine Diesbecq, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière , Frédéric Broud

★★★	
Ashurst	Noam Ankri
August Debouzy	Laurent Cotret
Clifford Chance	Delphine Caramalli
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
Eversheds Sutherland	Aurélien Loric
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Chriment, Patrick Espaignet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Charlotte Marie, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Franklin	Numa Rengot, Arnaud Pédron
FTPA Avocats	Romain Lantourne, Edouard Fabre , Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
Santoni	Marc Santoni, Bérange Rivals, Lionel Lamoure
UGGC Avocats	Thierry Montéran , Marine Simonnot
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy , Virginie Lockwood
Veil Jourde	Eugénie Amri, Géraud Saint Guilhem , Georges Jourde,

★★	
BDGS Associés	Henri Cazala
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Carlara	Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Séverine Bravard, Delphine Bretagnolle
Depoix-Robin et Associés	Nicolas Depoix – Robain
DLA Piper	Caroline Texier
DS Avocats	Marie Trécan
Hoche Avocats	Hadrien de Lauriston
Jeantet	Bertrand Biette, Laïd-Estelle Laurent
Jones Day	Fabienne Beuzit
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz
LPA-CGR	Julie Cittadini, Arnaud Molinier, Thomas Ehrecke
PLM Avocats	Patricia Le Marchand
Rescue	Serge Pelletier
Simmons & Simmons	Sandra Esquivia-Hesse
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Sophie Nayrolles, Kristell Queleennec, Emmanuel Drai, Philippe Saigne, Hubert de Frémont
Volt et Associés	Alexis Rapp

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Bersay	Jérôme Bersay, Frédéric Flatrès
Carpentier Péron Avocats	Hélène Carpentier
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Charles Russell Speechlys	Dimitri Sonier
Coblenche Avocats	Benjamin Magnet, Ludovic Dores
Delcade	Maité Lavrilleux-Carboni
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde, Laurence Dumure Lambert, Antoine Gabizon
K&L Gates	Julien de Michele
KPMG Avocats	Patrick Mertz, Aurélie Salmon, Clémence Drieux
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille
Marie Joseph Mvogo	Marie Joseph Mvogo
Moncey Avocats	Pierre-Alain Bouhénic, David Malamed
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Reinhart Marville Torre	Louis-Marie Absil, Philippe Torre
Spark Avocats	Pierre Léo Jeanmougin
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig (of counsel), Alain Gautron, Nicolas Demigneux, Yann Beckers, Guillaume Briant, Jeremy Grant
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
Vaughan	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza
Vivien & Associés	Laurent Assaya

Le marché évite le « mur de faillites » mais pas la restructuration des PGE

La crise de l'énergie et des matières premières, couplée à la hausse de l'inflation, mettent certains secteurs en grande difficulté alors que les entreprises sont désormais confrontées – entre autres – au remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

Ces besoins en restructuration des entreprises ont été relativement limités ces deux dernières années en raison des dispositifs de soutien massif à l'économie mis en place par les gouvernements durant la pandémie. L'ensemble des cabinets sondés dans le cadre de notre classement Restructuring 2023 s'accordent sur le fait qu'un « mur des faillites » est finalement écarté en raison de la stratégie du « quoi qu'il en coûte ». Mais si cette dernière a maintenu les emplois et a absorbé certaines pertes, elle n'a pas préservé l'activité, de sorte que les restructurations nécessaires avant le début de la pandémie n'ont toujours pas été menées à bien. « Le marché du restructuring devrait donc logiquement repartir à la hausse en 2023 en ce qui concerne les TPE et PME. En revanche, l'évolution devrait être plus discrète sur les ETI et grandes entreprises, dans la mesure où elles se sont refinancées sur les marchés jusqu'à 2025/2026 et préfèrent patienter pour amorcer leur restructuration, faute de visibilité », projette un acteur de premier plan.

Des défaillances qui explosent mais restent inférieures à 2019

Dans le prolongement de la tendance constatée fin 2022, les praticiens du droit notent une reprise progressive de l'activité des procédures collectives et amiables. Celle-ci se traduit dans les chiffres. Le dernier rapport publié par le cabinet Altares indique que les défaillances d'entreprises ont bondi de près de 50 % par rapport à 2021 avec 42 514 procédures ouvertes sur 2022. Sur cette dernière période, 31 257 liquidations judiciaires ont notamment été ouvertes (+ 47,9 %). L'étude relève également que 3 214 PME (jusqu'à 100 salariés) ont défailli (+ 78,2 %) dont le tiers sur le 4^e trimestre. Ces chiffres sont toutefois à relativiser : le nombre global de procédures reste inférieur de 10 000 par rapport aux niveaux de 2019. Tous les secteurs sont touchés, et en particulier ceux de l'industrie, du transport, du retail, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, de l'événementiel et de la construction, ou ceux restant affectés de manière

durable par l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.

Des dossiers de taille importante font leur retour et sont l'objet d'un traitement des difficultés via des restructurations amiables (mandat ad hoc, conciliation), fréquemment sous l'égide du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), comme celui du groupe d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), Orpea. Et d'autres devraient suivre. A l'instar de l'augmentation attendue du nombre de procédures collectives, le recours grandissant aux procédures amiables en 2022 devrait se confirmer en 2023, les sociétés semblent de plus en plus sensibles à ces procédures confidentielles afin de faire face à leurs difficultés et éviter la rigidité des procédures collectives. D'autant qu'elles doivent souvent composer avec une crise de liquidité et de marge qui entraîne la multiplication des défaillances et restructurations dures. Après la crise sanitaire, le contexte économique actuel tend en effet à aggraver les difficultés des sociétés dont les bilans sont endettés notamment par les prêts garantis par l'Etat (PGE) et subissent également l'effet combiné de l'inflation, de la guerre en Ukraine et de la variation des prix de l'énergie.

Des restructurations plus complexes

« Les restructurations seront plus complexes, les niveaux d'endettement des entreprises étant élevés notamment du fait des PGE. Il y aura besoin d'equity et de nouveaux entrants, mais cela ne sera pas évident, car les banques ont peu d'appétit et ne rajoutent pas de new money, explique un associé. Les sociétés sous LBO, donc déjà endettées avant la mise en place des PGE, sont à risque dans un contexte où il est difficile de refinancer avec la hausse du coût de l'argent », ajoute un autre cabinet. Et quid de la restructuration des PGE ? Abandon de créance, rééchelonnement de dette, conversion de dette en capital, etc. Le sujet est sur la table.

En tout cas, ces derniers mois, les entreprises arrivent

de plus en plus tardivement en procédures amiables et de plus en plus fragilisées. « On constate une prise de conscience tardive des dirigeants, persuadés du soutien que leurs sociétés recevront dans ce contexte de crise de l'Etat ou de leurs créanciers, déplore un praticien du droit. Ces difficultés se soldent le plus souvent par des procédures collectives, faute de trésorerie disponible. » Les opportunités de reprise à la barre sont donc nombreuses, mais certains secteurs d'activité peinent à trouver des repreneurs, comme le retail.

Une modification des équilibres

Enfin, les conseils se familiarisent aussi progressivement avec les dispositions instaurées par l'ordonnance du 15 septembre 2021, issue de la transposition de la directive européenne restructuration et insolvabilité, qui offrent une « boîte à outils » pour les sociétés et impactent le droit des entreprises en difficulté. Le texte modifie certains équilibres des procédures collectives et introduit de nouvelles notions en droit français que les différents acteurs du restructuring doivent s'approprier, comme les classes de parties affectées. Ces dernières entraînent un rééquilibrage des procédures des grandes entreprises au profit des créanciers et rapprochent le marché français de la restructuration des standards anglo-saxons. « La réforme de 2021 va faire gagner en efficacité les plus grosses restructurations (dans l'intérêt de l'entreprise) mais représente un risque pour les actionnaires et dirigeants/actionnaires qui avaient une position un peu plus favorable jusqu'à présent, estime un avocat. Toutefois l'articulation de ces règles avec le renforcement des procédures préventives, le rôle central confié à l'administrateur judiciaire, le développement du privilège d'argent frais et le maintien de certaines règles pro-débiteur en redressement judiciaire restent favorables aux entreprises qui peuvent envisager des solutions de retournement sur mesure. »

« L'introduction en droit français des classes de créanciers pour l'adoption des plans de sauvegarde ou de redressement devrait permettre de favoriser des plans plus équilibrés entre les différents acteurs (actionnaires, créanciers seniors, créanciers juniors) et plus conforme à la réalité économique des droits de chacune des parties prenantes, ajoute un autre praticien. Toutefois, la complexité de ce nouveau dispositif risque d'entraîner une augmentation du coût de la restructuration pour le débiteur et, à l'instar de ce qu'il se passe aux Etats-Unis, il faut craindre

une augmentation des contentieux lorsque le plan sera imposé à des classes de créanciers dissidentes (cross-class cram-down). »

Le risque contentieux

Les premiers dossiers ouverts post-réforme du livre VI du Code de commerce sur les procédures collectives doivent apporter un éclairage sur la mise en œuvre, mais ils peinent encore à arriver, hormis le cas Pierre & Vacances-Center Parcs. « Les nouveaux textes suscitent encore de (trop) nombreuses questions qui peuvent être source de contentieux. Cela explique pourquoi, en dehors de la sauvegarde accélérée, aucune procédure collective n'a encore donné lieu à l'adoption d'un plan par des classes de parties affectées, déplore un avocat. La réforme de 2021 renforce l'intérêt des procédures amiables au détriment des procédures collectives qui font craindre une prise de contrôle par les créanciers et réduit le levier de la sauvegarde dans les dossiers les plus importants. » Autre problématique soulevée par la réforme, celle de savoir si les transpositions et adaptations qui ont été réalisées dans chacun des pays de l'Union, prenant en compte les spécificités de chaque droit, constituent un cadre efficace à l'échelon national et au niveau européen pour des restructurations transfrontalières.

Du côté des équipes restructuring, le mercato effréné des cabinets d'avocats d'affaires au début de la pandémie laisse désormais place à un cycle plus « normal » de mouvements dans les équipes. Eugénie Amri a ainsi quitté Bredin Prat pour rejoindre **Veil Jourde** en tant qu'associée, alors que Maïté Lavrilleux-Carboni a intégré **Delcade** en provenance d'Earth Avocats. Thomas Ehrecke a lui quitté Ashurst pour devenir associé chez **LPA-CGR Avocats**. Quant à **Moncey Avocats**, le jeune cabinet s'est renforcé en restructuring avec l'arrivée comme associé de Pierre-Alain Bouhénic, qui officiait chez Brown Rudnick jusqu'à la fermeture de son antenne parisienne fin 2022. En provenance d'Herbert Smith Freehills, Christelle Salmon-Lataste s'est vue, pour sa part, proposée l'association chez **Simon Associés**, qui quelques mois plus tard a enregistré les départs de Laurence Warembourg et Bruno Lemistre, à l'origine d'une nouvelle structure à Lille, Juridis 360. Dans le même temps, Romain Lantourne et Astrid Zourli ont été respectivement promus associés chez **FTPA** et **Hogan Lovells**. ■

Sahra Saoudi

Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie, les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
August Debouzy	Philippe Durand, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Catherine Le Manchec, Anais Qureshi, Fabienne Haas, Emmanuelle Barbara, Eric Manca
Capstan	Caroline Blanchard-Crego, Olivier Bonijoly, Guillaume Bordier, Olivier Chénéde, Laurent Deschaud, Pascal Garcia, Pascal Lagoutte, Stéphane Leplaideur, Aurélien Louvet, Jean-Michel Mir, Bruno Platel, Bruno Serizay, Philippe Richard, Thomas Salome, Anne Murgier
CMS Francis Lefebvre	Caroline Froger-Michon, Ghislain Beaufre d'Augères, Pierre Bonneau, Raphael Bordier, Nicolas Callies, Damien Decolasse, Vincent Delage, Olivier Duthillet de Lamothe, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Rodolphe Olivier, Thierry Roman, Marie Pierre Schramm
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Marine Conche, Florence Aubonnet, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Aubonnet, Caroline Scherrmann, Camille Ventejou
Gide Loyrette Nouel	David Jonin, Foulques De Rostolan, Guillaume Navarro, Benjamin Krief, Baudouin De Moucheron
Proskauer Rose	Yasmine Tarasewicz, Nicolas Léger, Béatrice Pola, Alexandra Stocki
★★★★	
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
Clifford Chance	François Farmine
Bredin Prat	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
factorhy	Benjamin Desaint, Leslie Nicolai, Grégory Chastagnol, Laurent Gamet, Alexandre Roumieu, Uriel Sansy, Victor Roisin, Myriam Tourneur
Ogletree Deakins	Jean-Marc Albiol, Cécile Martin, Stéphane Bloch, Alexandre Abitbol, Nicolas Peixoto, Karin Dulac
Racine	Frédéric Broud, Sarah Usunier, Philippe Rogez
UGGC Avocats	Sophie Uettwiller, Jennifer Carrel, Karine Audouze
★★★	
DLA Piper	Philippe Danesi, Bijan Eghbal, Jérôme Halphen
Fidal	Marion Pipard, Arnaud Saint Raymond
Freshfields Bruckhaus Deringer	Gwen Senlance, Christel Cacioppo
Hogan Lovells	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Marion Guertault
Linklaters	Lionel Vuidard, Aymar de Mauléon de Bruyères, Géric Clomes, Carole Nerguararian
LPA-CGR	Alexandre Bensoussan, Karine Bezille, Sophie Marinier, Sandra Hundsdorfer
Valoren	Virginie Lockwood
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver

★★	
Advant Altana	Pierre Lubet, Mickael D'allende
Ayache	Caroline André-Hesse, Justine Coret
DS Avocats	Gwladys Beauchet, Frédéric Godard-Auguste, Patricia Jeannin, Laura Rogues
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Franklin	Myriam de Gaudusson, Patrick Thiebart
Gibson Dunn	Nataline Fleury
Herbert Smith Freehills	Emma Röhler, Sophie Brezin
Jones Day	Fabienne Beuzit, Emmanuelle Rivez-Domont, Jean-Michel Bobillo
Latham & Watkins	Matthias Rubner

★	
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Séverine Bravard, Delphine Bretagnolle
KPMG Avocats	Albalne Eglinger, Olivier Masi, Patricia Aubry
Lamartine Conseil	Jérôme Cochet, Charlotte Moreau
Melville	Pierre Warin, Pierre Chevillard
Morgan Lewis & Bockius	Sabine Smith-Vidal, Charles Dauthier
Osborne Clarke	Maxime Pigeon, Jérôme Scapoli
PwC Société d'Avocats	Bernard Borrely, Aurélie Cluzel d'Andlau, Corinne Guyot Chavanon
Reinhart Marville Torre	Catherine Broussot-Morin
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Sophie Nayrolles, Kristell Quelennec, Emmanuel Draï, Philippe Saigne, Hubert de Frémont
Stephenson Harwood	Soazig Préteseille
Tellechea Avocats	Marie Tellechea

Entre pénurie de main-d'œuvre et crise énergétique, place aux arbitrages

Sous l'effet de la hausse du prix de l'énergie et de celle de l'inflation, mais aussi de l'arrêt progressif des dispositifs de soutien massif à l'économie, le nombre de plans sociaux et les réorganisations internes des groupes sont repartis légèrement à la hausse en 2022, après une période de calme plat durant la pandémie. Mais les entreprises doivent également tenir compte des tensions sur le marché de l'emploi dans leur stratégie.

L'année 2022 a encore été marquée par un nombre faible de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et, plus généralement de licenciements collectifs, en raison des différentes mesures (activité partielle, report des cotisations Urssaf, etc.) déployées par les pouvoirs publics pour maintenir dans l'emploi les salariés des entreprises dont l'activité était affectée dans le contexte spécifique de la crise sanitaire et économique survenue en 2020. Mais nombre de cabinets d'avocats d'affaires notent une recrudescence des procédures de réduction d'effectifs depuis quelques mois, même si les chiffres sont encore inférieurs à la période pré-Covid. Une tendance qui pourrait se poursuivre en 2023. Les dispositifs d'aides se réduisant progressivement, certaines sociétés envisagent désormais de se réorganiser.

Ces projets de restructuration sont d'autant plus amenés à se multiplier que les sociétés font également face à une crise énergétique avec une hausse du prix de l'énergie ainsi que de l'inflation. « On sent que de nombreuses entreprises sont en attente de l'évolution de la situation économique et arbitrent entre d'une part, la nécessité de conserver leurs collaborateurs et de recruter et, d'autre part, les difficultés liées à l'inflation (matières premières, énergie, etc.). Ces décisions seront prises moins en fonction des entreprises (et de leur taille) qu'en fonction des secteurs d'activité, les PME étant les plus fragiles », estime un associé. Dans le même temps, des secteurs comme le retail et l'immobilier d'entreprise doivent faire face à des évolutions structurelles du marché les conduisant à repenser leur organisation et leurs produits, et à envisager des transformations structurelles et des transformations de business model. Mais les fortes tensions en termes de recherche de personnel devront également être un paramètre à tenir compte dans les arbitrages.

L'option PSE moins privilégiée

En tout cas, dans le cadre de restructurations, les grandes entreprises semblent toujours réticentes – pour l'heure – à mettre en place des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) contraints en raison du coût, de la lourdeur et de la complexité de l'opération. Pour réduire leurs effectifs et/ou leur masse salariale, elles cherchent davantage à se tourner vers des solutions alternatives et privilégier les démarches d'adaptation des coûts et des modalités de fonctionnement des entreprises aux évolutions de l'activité, telles que les ruptures conventionnelles collectives (RCC), les plans de départs volontaires (PDV), la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ou encore les accords de performance collective (APC).

A noter par ailleurs que la crise sanitaire ayant également remis au centre des enjeux sociaux la question des conditions de travail et de la sécurité des salariés, les contentieux collectifs liés à la mise en œuvre des restructurations devraient à l'avenir davantage se cristalliser sur leurs effets, sur les conditions de travail et la santé des salariés restants. Du côté des conseils, seulement quelques mouvements à recenser au sein des cabinets, principalement des promotions internes comme celles de Romain Guichard chez **Flichy Grangé Avocats**, de Karin Dulac et Alexandre Abitbol chez **Ogletree Deakins**, Virginie Lockwood chez **Valoren**, ou encore de Myriam Tourneur, Marius Buscarini, Marc-Antoine Godefroy, Christophe Leite Da Silva, Lola Pascaud et Aurore Tixier-Merjanyan chez **Factorhy Avocats**. Quant à Julie Jacotot (ex-Fromont Briens), elle a rejoint en qualité d'associée **Capstan** qui a enregistré le départ d'Antoine Sappin pour Ascent. ■

Sahra Saoudi

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
3. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**